

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA CONVENTION-CADRE POUR LA
PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

GVT/COM/IV(2017)006

Commentaires du Gouvernement de la Norvège sur le quatrième Avis du Comité consultatif sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par la Norvège – reçus le 24 mai 2017

Paragraphe 3 et 17

- Le ministère de l'Enfance, de l'Égalité et de l'Intégration sociale a changé de nom et s'appelle désormais ministère de l'Enfance et de l'Égalité.

Paragraphe 17

- Le Service de l'enfance, de la jeunesse et des affaires familiales est globalement responsable de la promotion de l'égalité et de la prévention de la discrimination ethnique. Il entretient un dialogue avec les organisations qui représentent les minorités nationales et œuvre à approfondir les connaissances dans ce domaine.

Paragraphe 30

- Le Service de l'enfance, de la jeunesse et des affaires familiales a pris en charge le forum établi en vue de collecter des données sur l'égalité. Le projet se poursuit et a notamment donné lieu à la publication par l'institut Fafo d'un rapport intitulé « Indikatorer på diskriminering av innvandrere, urfolk og nasjonale minoriteter » (Indicateurs sur la discrimination à l'égard des immigrants, des peuples autochtones et des minorités nationales).

Paragraphe 39

- Le Comité écrit : « Ils ont aussi souligné la nécessité de renforcer les organisations représentant la communauté, ainsi que de protéger la langue romanès, considérée comme caractéristique de cette minorité ».

Dans le contexte norvégien, la langue des Romani/Taters s'appelle le romani.

Paragraphe 49

- La stratégie contre le discours de haine a été lancée en novembre 2016.

Paragraphe 65

- Le Comité écrit : « Enfin, le Comité consultatif note avec regret que seulement un comté sur six dans le nord du pays dispose d'un centre de langues, le Storfjord Språksenter, qui promeut les langues kvène (et sames) ».

La Norvège du Nord compte trois, et non six, comtés : Nordland, Troms et Finnmark.

Paragraphe 66

- L'Institut kvène, qui travaille sur la standardisation de la langue kvène, les activités collectives et la formation de nouveaux vocabulaires, est encore actif.
- Le livre de grammaire est disponible en kvène. Des travaux sont en cours pour le traduire en norvégien. L'Institut kvène prépare l'élaboration d'un livre de grammaire kvène pour l'enseignement scolaire.

Paragraphe 70

- « Paikannimipalvelus » s'écrit en un seul mot.

- Le Comité écrit : « (...) sont enregistrés tous les noms de lieux en kvène ainsi que leurs équivalents en norvégien ou en same ».

La base de données ne contient pas tous les noms de lieu en kvène. Nous proposons de modifier la phrase comme suit :

« (...) sont enregistrés des noms de lieux en kvène (...) ».

Paragraphe 77

- Le Comité écrit : « Le Comité consultatif note aussi que des jeunes gens appartenant aux minorités nationales, appelés "guides", se rendent dans les écoles du pays pour informer les élèves sur la situation des Sames et des Juifs en Norvège ».

Nous suggérons de modifier la phrase comme suit pour la rendre plus précise :

Les guides sames sont de jeunes Sames qui se rendent dans les écoles pour informer les élèves sur la situation des Sames. Les guides juifs sont de jeunes Juifs qui se rendent dans les écoles pour faire comprendre ce que cela signifie d'être juif en Norvège aujourd'hui.

Le réseau des jeunes Kvènes (Kveenuoret) mène également un projet de « guides ».